



**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
EURO-MEDITERRANNE**

Mer Morte, 13 octobre 2008

**DÉCLARATION
SUR LE PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT**

ADRESSÉE

**A LA CONFERENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES
ETRANGERES DU PROCESSUS DE BARCELONE : UNION
POUR LA MEDITERANEE,**

MARSEILLE 3-4 NOVEMBRE 2008

FR

FR

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM), réunie en séance plénière extraordinaire à la Mer Morte, en Jordanie, les 12 et 13 octobre 2008 considère que la participation au sommet de Paris pour la Méditerranée le 13 juillet 2008 des plus hautes autorités politiques des Etats concernés et associés au processus de paix au Proche-Orient démontre de l'ambition partagée de bâtir à terme un espace de paix, de prospérité et de compréhension mutuelle; à cet égard, notre Assemblée constitue une tribune unique d'un dialogue ouvert et permanent entre les élus des peuples qui sont appelés à faire la paix dans la région,

L'APEM apporte son soutien inconditionnel à la mobilisation de la communauté internationale pour accompagner sur le plan politique et économique le processus de négociation lancé à Annapolis et encourage tous les Etats et organisations internationales tenus par les engagements pris aux conférences de suivi de Paris (17/12/07), de Bethleem (24/05/2008) et de Berlin (24/06/2008) ; invite instamment la communauté des donateurs à coordonner étroitement leurs actions et à poursuivre leurs efforts et à verser les contributions promises en soutien au processus de renforcement des capacités institutionnelles et budgétaires de l'Autorité palestinienne, en vue de soutenir la création d'un Etat palestinien indépendant et viable dans les frontières de 1967 coexistant côte à côte dans la paix et la sécurité avec l'Etat d'Israël;

L'APEM rappelle les documents de référence pour y parvenir : les résolutions pertinentes des Nations unies, les termes de référence de la conférence de Madrid et ses principes y inclus "terre contre paix", la Feuille de route, les accords conclus précédemment par les parties ainsi que l'initiative de paix arabe;

L'APEM invite la Conférence des Ministre des Affaires étrangères du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée dont les membres réunissent plus de 60% des contributions promises et assument des rôles de médiateurs pour plusieurs d'entre eux, à demeurer exigeante quant aux conditions de réussite de cet engagement (politique, financier et matériel), en restant ferme sur le respect du droit international, y compris la Convention internationale des droits de l'enfant, et du droit international humanitaire, en condamnant systématiquement toute activité mettant en péril la sécurité, la dignité et l'intégrité physique des populations civiles israélienne et palestinienne.

L'APEM,

1. Réaffirme son total soutien aux négociations en cours entre Israël et l'Autorité palestinienne et souligne la nécessité de les conduire dans des délais restreints et dans un climat de confiance mutuelle que seuls contribuent à construire des progrès visibles sur le terrain ayant un impact direct sur les conditions de vie des populations civiles ; regrette à cet égard que le soutien financier international mobilisé ne s'est toujours pas traduit par une reprise économique des territoires palestiniens en raison du maintien des restrictions d'accès et de mouvements par les autorités israéliennes qui continuent de peser lourdement sur les perspectives de reprise économique palestinienne ;
2. se félicite du paquet de mesures dont le représentant du Quartette est convenu avec les parties israélienne et palestinienne et qui vise à travers des projets de développement par zones pilotes en Cisjordanie et à Gaza à dynamiser l'économie palestinienne et à préparer le futur statut d'Etat des Territoires ; demande toutefois à la communauté internationale de

s'assurer que ces projets sont légaux au regard du droit international et ne préjugent pas de l'issue des négociations sur les statuts finaux ;

3. regrette qu'aucun état des lieux de la mise en œuvre de ce paquet de mesure ne soit disponible ; encourage par conséquent le Bureau du Représentant à mettre à disposition ce type d'information utile pour l'ensemble des contributeurs sur le modèle des rapports d'étape de la Banque mondiale et de la Commission européenne ; des progrès concrets et visibles sont la meilleure garantie de poursuite de la mobilisation forte, pour l'heure, de la communauté internationale ; encourage les Parlements dont les gouvernements sont contributeurs à évaluer l'impact des fonds octroyés aux projets de développement ;
4. salue le rôle de médiation de l'Egypte ayant permis l'instauration d'une trêve à Gaza mais qui demeure fragile et invite instamment les parties à la respecter et à soutenir la réouverture contrôlée de tous les points de passage vers et depuis Gaza tant pour des raisons humanitaires que pour permettre les flux commerciaux vitaux pour aider à sa reconstruction économique ; demande que soit facilité et protégé le travail des agences humanitaires internationales ;
5. encourage et appuie le rôle des acteurs régionaux dans la réalisation de la paix et de la prospérité régionales; dans ce contexte, des initiatives comme le Forum d'Ankara et le rôle de médiation entre Israël et l'Autorité palestinienne, assumé par la Turquie, acteur régional et candidat à l'adhésion à l'UE, seront les bienvenues ;
6. rend un hommage particulier au Royaume hachémite de Jordanie pour la constance dont il fait preuve dans son hospitalité envers les réfugiés palestiniens;
7. demande au Quartette de mettre en place immédiatement le mécanisme de surveillance et d'œuvrer de manière plus efficace à la réactivation de l'accord de mouvement et d'accès qu'il a négocié en 2005 et auquel les parties ont souscrit, en s'appuyant sur la proposition de l'Union européenne de reprendre sa mission de surveillance EU-BAM à Rafa en collaboration avec les autorités égyptiennes ;
8. demeure très préoccupée par l'expansion continue des colonies qui sape la confiance entre partenaires, fragilise l'autorité des négociateurs palestiniens et décrédibilise la communauté internationale ; rappelle que la construction de colonies dans les territoires occupés palestiniens y compris à Jérusalem Est demeure illégale au regard du droit international et que les activités de colonisation préjugent du résultat des négociations sur le statut final et compromettent la viabilité d'une solution concertée de coexistence de deux Etats; demande à Israël de geler toute activité de colonisation, y compris l'expansion naturelle, et de démanteler toutes les colonies de peuplement et implantations créées depuis mars 2001.
9. encourage les parties à multiplier des actes de bonne volonté visant à renforcer le processus de négociations en cours ; se félicite à cet égard des récentes libérations de prisonniers palestiniens par le gouvernement israélien et l'encourage à poursuivre dans cette voie ; salue les résultats encourageants obtenus par l'Autorité palestinienne dans sa réforme du secteur de sécurité et qui contribuent grandement à la restauration de l'Etat de droit dans les zones qu'elle contrôle.

10. réitère son appel à la libération de tous les anciens ministres, du Président du PLC, des députés et maires palestiniens détenus en Israël;
11. réitère son appel à la libération du caporal israélien Gilad Shalit et exige un accès immédiat des organisations humanitaires pour s'assurer de son bien-être ;
12. rappelle que tout règlement définitif du conflit ne se pérennisera que par l'adhésion des populations et encourage les responsables politiques et les sociétés civiles des deux parties à multiplier des initiatives visant à lutter contre la méfiance réciproque et la régression dans les esprits de l'idée d'une paix possible et durable entre voisins ; invite les instances exécutives du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée à y apporter leur contribution par des programmes d'échanges permettant aux jeunes générations de se rencontrer; apporte son soutien aux organisations de défense des droits de l'homme et aux mouvements populaires non-violents israéliens et palestiniens.